



Aux adhérents de
L'Entente Nautique Caennaise

A Caen, le 27 Janvier 2021

Objet : **Convocation Assemblée Générale Ordinaire**

Madame, Monsieur,

L'Entente Nautique Caennaise organise son **Assemblée Générale le vendredi 12 Février 2021 à 18h** dans l'amphithéâtre du **lycée Malherbe Avenue Albert Sorel à Caen**. Vous êtes cordialement invités à participer à cette réunion importante pour la vie de l'Association.

Vous noterez que les parents des adhérents de moins de 16 ans, membres de l'association, sont autorisés à les représenter lors du vote de l'assemblée générale. Ces derniers peuvent également disposer de procurations.

ORDRE DU JOUR :

Assemblée Générale Ordinaire
Rapport moral,
Rapport financier,
Approbation des comptes clos au 31.08.20

Approbation de l'affectation du résultat
Approbation du rapport du commissaire aux comptes
Rapports sportifs,
Questions diverses,

L'Assemblée Générale se déroulera dans le respect le plus strict des protocoles sanitaires.

Avec l'espoir de vous compter parmi nous lors de ce temps d'échange, je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'expression de mes sentiments distingués.

Elisabeth Seiler

Présidente de l'Entente Nautique Caennaise

Si vous ne pouvez pas vous libérer pour cette réunion, plusieurs possibilités de procuration

- signer et donner votre procuration à votre moniteur.

- envoyer un e-mail reprenant les éléments de la procuration à accueil@encaen.com

- remplissez le formulaire de procuration disponible sur www.encaen.com/ma-procuration

Nous comptons sur vous pour faire ces démarches en cas d'absence !



Aux adhérents de
L'Entente Nautique Caennaise

A Caen, le 27 Janvier 2021

Objet : Convocation Assemblée Générale Élective

L'Entente Nautique Caennaise organise son **Assemblée Générale le vendredi 12 Février 2021 à 18h** dans l'amphithéâtre du **lycée Malherbe Avenue Albert Sorel à Caen**. Vous êtes cordialement invités à participer à cette réunion importante pour la vie de l'Association.

Vous noterez que les parents des adhérents de moins de 16 ans, membres de l'association, sont autorisés à les représenter lors du vote de l'assemblée générale. Ces derniers peuvent également disposer de procurations.

ORDRE DU JOUR :

Assemblée Générale Élective

Rappel des statuts & des principes démocratiques

Présentation des candidats

Vote

Dépouillement & proclamation des résultats

Rappel des statuts

L'Assemblée Générale se déroulera dans le respect le plus strict des protocoles sanitaires.

Avec l'espoir de vous compter parmi nous lors de ce temps d'échange, je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'expression de mes sentiments distingués.

Elisabeth Seiler

Présidente de l'Entente Nautique Caennaise

Si vous ne pouvez pas vous libérer pour cette réunion, plusieurs possibilités de procuration

- signer et donner votre procuration à votre moniteur.

- envoyer un e-mail reprenant les éléments de la procuration à accueil@encaen.com

- remplissez le formulaire de procuration disponible sur www.encaen.com/ma-procuration

Nous comptons sur vous pour faire ces démarches en cas d'absence !



RAPPEL DES STATUTS

Article 11 : Critères d'électorat et d'éligibilité

Est électeur tout membre actif, pratiquant ou dirigeant, âgé de 16 ans au moins au jour de l'élection, adhérent à l'Association et ayant acquitté à ce jour les cotisations échues.

Les membres actifs âgés de moins de 16 ans au jour de l'élection, adhérent à l'Association ayant acquitté à ce jour les cotisations échues, peuvent être représentés en tant qu'électeur par un de leurs parents ou leur représentant légal. Le vote par procuration est autorisé, dans la limite de 5 procurations par votant, toutes précautions étant prises afin d'assurer le secret du vote.

Les personnes rétribuées par l'Entente Nautique Caennaise peuvent être admises à assister, avec voix consultative, aux séances du Comité Directeur et de l'Assemblée Générale. Elles ne peuvent être élues au sein du comité directeur.

Est éligible tout électeur âgé d'au moins 18 ans au jour de l'élection, résidant en France et jouissant de ses droits civiques.

PROCURATION :

Je soussigné(e),, donne pouvoir pour

L'AG **Ordinaire** de l'E.N. Caen,

L'AG **Élective** de l'E.N. Caen,

(merci de cocher pour la ou les AG pour lesquelles vous souhaitez être représenté(e))

qui se tiendront le **Vendredi 12 Février 2021** à partir de 18h00, à :

Un membre de l'E.N. Caen présent lors de l'AGO et de l'AGE, acceptant de me représenter.

La personne suivante, membre de l'ENCAEN :

Date :

Signature :